

Notre association s'engage pour un développement harmonieux de Coppet

L'association Vision-Coppet, créée en 2007 compte aujourd'hui plus de 300 membres et s'est fixé les objectifs suivants:

- Défendre un développement harmonieux et adapté aux caractéristiques historiques, territoriales et de qualité de vie originelles de Coppet.
- Veiller à l'authenticité et à l'identification du Bourg et de ses environs.
- Préconiser un juste équilibre entre les espaces verts et les espaces bâtis.
- Soutenir une mobilité douce à l'échelle locale et régionale.
- Œuvrer avec une démarche participative.

Vision-Coppet s'est opposée au projet de Plan de développement localisé de la Gare de Coppet, dès sa présentation en 2007. Ce projet de développement immobilier prévoyait, sur les magnifiques terrains qui jouxtent le château de Coppet, l'implantation de près de 3000 habitants-emplois afin de bénéficier de la proximité immédiate de la gare de Coppet, nouveau pôle modal régional.

Vision-Coppet a mis en question le bien-fondé d'une telle implantation qui porterait gravement atteinte aux valeurs historiques et paysagères du bourg et de son château. Face à l'attitude des autorités, notre association s'est vue contrainte de déposer en 2010 une initiative visant à maintenir ces terrains en zone inconstructible. Une nouvelle version du projet de PDL, présentée par la commune en 2011, réduisait certes l'ampleur de l'implantation prévue, mais elle ne réglait en rien les problèmes soulevés par les opposants. La municipalité ayant cependant retiré provisoirement en 2011 son préavis relatif à ce projet, Vision-Coppet a, de son côté, retiré son initiative.

Mandat donné par Vision-Coppet à l'EPFL

L'association a ainsi confié à la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT), institution rattachée à l'EPFL, qui garantit compétence et indépendance, une étude d'urbanisme visant à évaluer le projet de PDL actuel et à présenter divers scénarios pour le développement de Coppet, reposant sur une vision globale et cohérente. Cette étude, qui vient d'être achevée, a été remise par Vision-Coppet aux autorités. Elle a été entièrement financée par les membres de l'association qui espèrent ainsi contribuer substantiellement, par des propositions nouvelles et constructives, à dessiner l'avenir de ce bourg.

Une vision d'ensemble est nécessaire

Pour l'association, il s'agit toutefois de ne pas en rester à une simple opposition, mais de créer les conditions permettant de repenser enfin le projet de développement de Coppet dans le cadre d'une démarche réellement participative. C'est pourquoi Vision-Coppet, tout en restant vigilante et en assurant un suivi attentif du développement du dossier PDL, a décidé de conduire une réflexion globale sur l'aménagement du territoire de la commune visant à :

- **Inscrire la réflexion sur le projet de PDL dans une analyse d'ensemble des besoins et priorités de la commune en matière de logement, de mobilité, de qualité du cadre de vie et de respect des valeurs historiques et paysagères.**
- **Prendre en compte à la fois les besoins liés au développement du Château et l'importance de la gare comme pôle modal.**

Que dit l'étude de l'EPFL à propos du projet de PDL présenté par la commune ?

« Le PDL ne parvient pas à concilier la nécessaire densification avec le respect d'un site historique et paysager unique »

Dans son rapport, la CEAT/EPFL met bien en évidence la nécessité de concilier deux impératifs essentiels dans le développement de Coppet :

« D'une part, la valorisation, dans une région à pénurie aiguë et chronique de logements, de plus de dix hectares de terrains non construits situés près d'une gare distante de dix minutes du centre de Genève et à peine de 20 minutes de son aéroport international. En sus, un terrain orienté sur le lac et les montagnes dans un environnement des plus convoités. »

« D'autre part, la place d'honneur à donner à l'espace d'un château et de son parc, le plus grand espace libre que l'on peut trouver au cœur des grandes agglomérations suisses. A Coppet, il s'agit d'un héritage unique à préserver, ceci d'autant plus que le génie du lieu témoigne du rôle prépondérant qu'ont joué ses propriétaires à l'échelle européenne dans la période préévolutionnaire et napoléonienne. »

Les auteurs du rapport constatent que l'importance historique et paysagère du site de Coppet ne se trouve pas au cœur des préoccupations du projet de PDL. Selon eux, « cette inattention pourrait refléter un certain manque de curiosité historique, mais elle exprime aussi un réel manque de visibilité du joyau resté dans la même famille depuis 240 années et entretenu par cette famille dès lors. Durant nos travaux, il nous est apparu que ni la Commune, ni la Région ou le Canton ne semblent véritablement conscients de la valeur du site qu'ils abritent, ou – s'ils le sont – se contentent de participer modestement au fonctionnement et à la rénovation du bâtiment, sans stratégie manifeste, satisfaits que le propriétaire s'engage pour son maintien. Mais, au-delà de l'aspect de préservation d'un site, notre mandat révèle le cas exemplaire d'un enjeu d'aménagement opposant un évident intérêt de densification et son intégration cohérente dans le tissu urbain existant. »

En conclusion, les experts de la CEAT estiment que « le site mériterait mieux si l'on considère la valeur historique de Coppet ».



« Le PDL manque de cohérence en matière de mobilité »

Le rapport de l'EPFL note que « le PDL de la gare de Coppet est conçu comme un projet de densification autour d'un site important d'intermodalité. Pour les spécialistes de l'EPFL, « si le schéma des transports publics est convaincant, celui de la desserte par voiture montre les difficultés inhérentes du transfert souhaité vers le train et le bus. Le PDL lui-même semble se satisfaire des contraintes imposées au transport par voiture et ne précise pas clairement l'organisation des flux après la réalisation du PDL avec ses 2000 acteurs supplémentaires. »

« A l'échelle du projet, le PDL propose un accès à la gare depuis la Route Suisse, en empruntant le tracé réservé pour l'éventuelle route de contournement. Les parkings concernant la fonction d'intermodalité se trouvent du côté lac de la gare ; la desserte des constructions prévues aux Pallets-Dessous (1000 habitants/emplois) se ferait également via cet axe en passant sous les rails à l'actuel sous-passage de la Rue de la Gare. »

« Le PDL envisage la poursuite de la desserte en direction de Chavannes-de-Bogis et de l'autoroute par Commugny. Cette logique se trouve en contradiction avec le PDRN qui ne prévoit que des ouvertures vers l'intérieur du triangle RC1a-RC2b-RC5d, et non pas des axes traversants. En outre, nous pensons que l'unique liaison par le sous-passage de la Rue de la Gare entre les deux parties du PDL côté Jura et côté Lac reste insuffisante. Le double croisement à l'entrée et à la sortie du sous-passage serait surchargé, ceci d'autant plus à proximité des P+R. »

Les auteurs du rapport EPFL concluent : « Nous jugeons les questions de desserte de la gare de Coppet et des constructions prévues par le PDL pas assez cohérentes entre elles. »

Les 5 scénarios avancés par l'EPFL

Sur la base de leur évaluation scientifique du projet de PDL actuel, les experts de la CEAT/EPFL ont conçu cinq scénarios pour le développement de Coppet. Ils évaluent les conséquences de chaque scénario sans se prononcer sur des préférences et des choix de valeur qui, eux, ne relèvent pas de l'analyse scientifique, mais sont du ressort du processus politique.

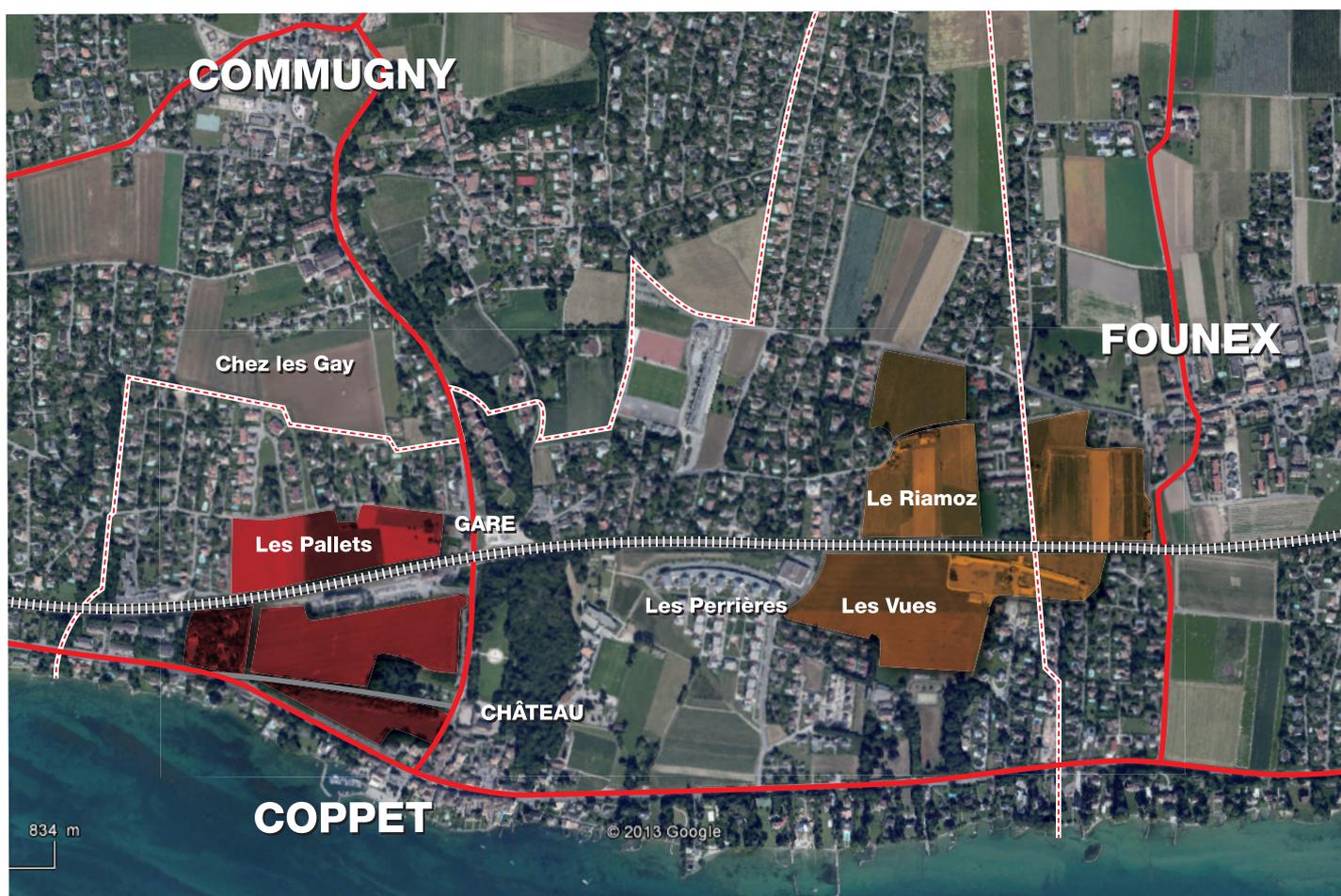
1) Réalisation du PDL actuel en intégrant les amendements demandés par le conseil communal et qui font actuellement l'objet de diverses études. Ce scénario n'est pas développé par l'étude de l'EPFL, car les résultats des travaux en cours ne sont pas encore connus.

2) Maintien du PDL actuel avec des modifications légères, impliquant une autre distribution des volumes. La partie Nord (côté Lac de la gare) abriterait principalement des bâtiments enterrés (parkings souterrains) et un musée d'importance internationale.

3) Modifications conséquentes du PDL actuel, avec une réduction du volume construit, en préservant la parcelle proche du château, qui pourrait abriter un musée d'importance internationale.

4) Réduction substantielle du PDL de la gare, avec préservation du périmètre du château (qui pourrait abriter un musée d'importance internationale), et déplacement d'une partie des implantations au Nord de la commune (secteur des « Vues » et du « Riamoz »).

5) Création d'une nouvelle gare intermodale de Terre-Sainte aux « Vues », avec maintien de l'actuelle gare de Coppet (dorénavant « gare Mme de Staël ») pour les trains RER. Sur le plan urbanistique, ce scénario permettrait de préserver une partie de l'espace à proximité du Bourg et du Château de Coppet en reportant la densification dans un périmètre peu construit jusqu'ici, le long de la ligne CFF en Terre-Sainte. Il est imaginable d'envisager la réalisation de ce scénario 5 à moyen ou à long terme et de la combiner, à court et moyen terme, avec la logique des scénarios 3 ou 4.



Surfaces prévues par le PDL



Autres surfaces envisagées (scenarios 4 et 5 de l'étude de l'EPFL)

Les prochaines étapes selon Vision-Coppet

« **Repenser le dossier PDL dans une dynamique réellement participative**

Vision-Coppet demande que s'engage un véritable dialogue, dans un esprit constructif, afin de repenser en profondeur ce dossier en s'appuyant sur l'analyse et sur les scénarios de l'EPFL.

Il ne sera certes pas facile pour les autorités politiques d'accepter une remise en cause profonde d'un projet discuté depuis plus de cinq ans et pour l'élaboration duquel plusieurs centaines de milliers de francs ont déjà été dépensés. Ainsi, la tentation pourrait être grande de minimiser l'apport de cette étude de l'EPFL en affirmant qu'elle n'amène rien de vraiment nouveau et qu'il n'y a donc aucune autre issue que l'acceptation du PDL de 2011, avec la prise en compte des amendements demandés par le Conseil communal. Or ces amendements n'apportent pas de véritable réponse aux problèmes constatés, en particulier la grave atteinte que la réalisation du PDL porterait au site paysager et historique du château. C'est pourquoi Vision-Coppet restera très vigilante à cet égard.

« **Promouvoir la création d'un musée d'importance internationale et non pas un centre culturel alibi**

Pour Vision-Coppet, il ne suffit pas de préserver les terrains situés en face du château (côté lac des voies CFF) sur lesquels le projet de PDL actuel prévoit la construction de nombreux bâtiments destinés au logement et au secteur tertiaire. Il faut utiliser cet espace en y implantant, dans un écrin d'une qualité architecturale remarquable, un musée d'importance internationale, accompagné d'une structure hôtelière dont Coppet et la région ont grand besoin. La situation de ce terrain, qui jouxte la gare et bénéficie d'une vue magnifique sur le Léman, est idéale pour une telle implantation. Cela ne manquera pas d'attirer des mécènes et des détenteurs de collections de qualité souhaitant trouver un lieu exceptionnel, permettant d'accueillir et de mettre en valeur les chefs-d'œuvre qu'ils ont réunis.

Comme l'affirmait récemment le syndic de Coppet, « chaque franc investi dans la culture en rapporte deux à la collectivité ». Il faut toutefois faire preuve ici d'ambition. Contrairement à ce que semblent croire certains, l'accueil, sous les auspices de l'Académie Menuhin, de jeunes musiciens en formation ne saurait tenir lieu d'un tel projet. Quel que puisse être l'intérêt pour Coppet de la présence de ces étudiants, elle ne peut se substituer à l'accueil d'un musée d'importance et de réputation internationales, seul susceptible de dynamiser le bourg de Coppet, en attirant des visiteurs du monde entier. Une telle structure muséale représenterait une extraordinaire valorisation pour le château grâce aux synergies qui pourraient se développer entre ces deux joyaux culturels. L'économie locale (commerces et services) bénéficierait grandement d'une telle implantation, qui ne manquerait pas de créer des emplois.



« **Engagez-vous dans l'Association ! Ensemble nous pourrions apporter à Coppet un projet assurant la qualité du cadre de vie et respectant les valeurs historiques et paysagères.**

Association Vision-Coppet
CP 175 - CH 1296 Coppet
contact@vision-coppet.ch